

# 4.16

## L'Acadie – Chabanel

### Orientations générales

- Intensifier et diversifier les activités d'emplois
- Améliorer l'accessibilité et la circulation à l'intérieur du secteur, tant pour le transport des marchandises que pour les déplacements en automobile, en transport collectif, à pied et à vélo
- Améliorer l'image générale du secteur en rehaussant notamment la qualité de l'aménagement du domaine public
- Atténuer les nuisances causées par les activités industrielles dans les milieux de vie avoisinants



## Problématique

Le secteur L'Acadie–Chabanel, actuellement en restructuration, compte plus de 1 500 entreprises et 22 700 emplois répartis en trois sous-secteurs présentant des caractéristiques différentes. Le sous-secteur 1, situé entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de fer, comprend notamment des entreprises du domaine de la mode et, au sud, des immeubles résidentiels. Plusieurs locaux y sont inoccupés ou sous-utilisés. Le sous-secteur 2, correspondant à l'ancien emplacement du Marché central, est en développement grâce à l'implantation de commerces de détail de moyenne ou de grande surface. Le sous-secteur 3, situé entre l'autoroute 15 et le boulevard De L'Acadie, concentre, entre autres, des entreprises industrielles reliées à la mode et au domaine alimentaire. Il compte aussi des terrains vacants d'une superficie de près de 14 hectares.

L'accessibilité et la circulation à l'intérieur du secteur sont difficiles, en particulier pour le transport des marchandises. L'ajout d'une voie de service du côté est de l'autoroute 15 dans l'axe de la rue Jean-Pratt améliorerait l'accessibilité au secteur.

Afin d'améliorer la desserte en transport collectif, l'implantation d'un système léger sur rail est envisagée dans l'axe de l'avenue Du Parc jusqu'à la rue Jean-Talon et éventuellement jusqu'au secteur étudié. Une autre option à l'étude porte sur l'aménagement d'une gare à l'intersection de la rue Chabanel sur la ligne Montréal-Blainville. Par ailleurs, la réalisation du lien cyclable de la Route verte est prévue dans l'emprise du corridor ferroviaire du Canadien Pacifique.

L'étroitesse des trottoirs et la faible présence de végétation et de mobilier urbain rendent les lieux peu agréables pour les déplacements à pied ou à vélo. Aussi, les interfaces entre les milieux de vie et les secteurs industriels sont difficiles. Aucune zone tampon entre ces secteurs ne permet d'atténuer les nuisances dans les milieux de vie. De même, les interfaces entre le secteur et les autoroutes sont à améliorer afin de tirer profit de la visibilité offerte aux entreprises et d'embellir le paysage urbain.

## Balises d'aménagement

- 1 Diversifier les activités d'emplois dans les sous-secteurs 1 et 3 et évaluer les possibilités de réaménager, en tout ou en partie, les bâtiments utilisés par l'industrie de la mode pour accueillir d'autres types d'entreprises.
- 2 Intensifier et diversifier les activités du sous-secteur 2.
- 3 Améliorer l'accessibilité routière du secteur, notamment à partir de l'autoroute 15, autant pour le transport des personnes que des marchandises.
- 4 Ajouter une voie de service à l'autoroute 15 dans l'axe de la rue Jean-Pratt.
- 5 Définir les interventions nécessaires afin de faciliter le transport des marchandises à l'intérieur du secteur.
- 6 Implanter un système léger sur rail dans l'axe du chemin de fer à partir de la rue Jean-Talon et une gare sur la ligne Montréal-Blainville à l'angle de la rue Chabanel.
- 7 Réaliser le tronçon cyclable de la Route verte dans l'emprise du corridor ferroviaire du Canadien Pacifique.
- 8 Favoriser une production architecturale de qualité, en particulier sur les sites adjacents aux autoroutes 15 et Métropolitaine.
- 9 Revoir l'aménagement du domaine public de manière à encourager les déplacements à pied et à vélo, par exemple en augmentant la présence de la végétation, en aménageant des lieux publics et en élargissant les trottoirs, notamment sur la rue Chabanel.
- 10 Atténuer les nuisances dans les milieux de vie provenant du secteur industriel à l'est de la voie ferrée.
- 11 Améliorer l'interface entre le secteur et les autoroutes, entre autres par la plantation d'arbres.